



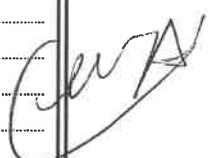
Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Wilaya de la Région de Rabat - Salé - Kénitra
Préfecture de Skhirate - Témara

COMITÉ PRÉFECTORAL D'URBANISME

PROCÈS-VERBAUX

DES COMMISSIONS D'INSTRUCTION

1. Commune : EL MENZEL
2. Numéro du dossier : 32/18
3. Maître d'ouvrage : NAMOUC FAOUZA & CSDTS
4. Maître d'oeuvre : KHAYARI ABDELJID
5. Références foncières : 32-702/38
6. Nature du Projet (GP)* : _____
7. Document d'urbanisme : PA HOMOLOGUE

Noms argen	Agence Urbaine 32/18 CEM Observations 19/10/2018. Suite à la Commission du 12/10/2018; Suite au dossier déposé à l'AUST en date du 16/10/2018; Il y a lieu de : 1/ Assurer la situation financière et juridique du terrain support du projet; 2/ Assurer l'accessibilité du projet; 3/ Corriger l'emprise de la zone non aedificandi de la ligne de HT sur le plan coté; 4/ Régler la prestation des services rendus par l'AUST. NB: La commune est tenue de : • Recueillir l'avis favorable de l'ONEE pour la ligne électrique de haute tension; • Recueillir les avis favorables de tous les services extérieurs concernés (P.C, Télécommunication...) * La commune est tenue de demander les plans techniques réalisés par les ingénieurs spécialisés relatifs à la structure et à la stabilité des constructions et à leur solidité et ce, conformément à l'arrêté conjoint du 14 novembre 2013 relatif au RGC *	Noms & Emargement
		 CAKFIKI

DATE DE LA COMMISSION : 19/10/2018

er : [Avis favorable: Avis favorable S/R: A reprogrammer : Sursis à statuer :

DATE DE LA COMMISSION :

er : [Avis favorable: Avis favorable S/R: A reprogrammer : Sursis à statuer :

DATE DE LA COMMISSION :

er : [Avis favorable: Avis favorable S/R: A reprogrammer : Sursis à statuer :

Commune

Observations

Noms
Emarger Comm

même avis que l'agence
le 31/08/08

fourni une plaquette d'esthétique
le 29/09/08

le 12/10/2018

le projet ne soulève plus d'objection
S/R de présentation technique de la commune

Avis maintenu de la Commission
de 12/10/2018 S/R de présenter
un dossier technique détaillé.

le 19/10/08

DATE DE LA COMMISSION :

Avis favorable:

Avis favorable S/R:

A reprogrammer :

DATE DE LA
Sursis à statuer : [Avis

DATE DE LA COMMISSION :

Avis favorable:

Avis favorable S/R:

A reprogrammer :

DATE DE LA
Sursis à statuer : [Avis

DATE DE LA COMMISSION :

Avis favorable:

Avis favorable S/R:

A reprogrammer :

DATE DE LA
Sursis à statuer : [Avis

Observations

31/08/2018: Avis favorable sur l'avis de l'avis

- 28/09/2017:
- 1) Assurer l'accessibilité du projet.
 - 2) Présenter un schéma d'accessibilité.
 - 3) Indiquer l'emplacement du local technique de la piscine.
 - 4) Présenter une plaquette d'orientation.

12/10/2018: Avis favorable sur l'avis de l'avis

19/10/2018: Avis favorable de la commission de l'avis
12/10/2018

DATE DE LA COMMISSION :

Avis favorable:

Avis favorable S/R:

A reprogrammer :

Sursis à statuer :

DATE DE LA COMMISSION :

Avis favorable:

Avis favorable S/R:

A reprogrammer :

Sursis à statuer :

DATE DE LA COMMISSION :

Avis favorable:

Avis favorable S/R:

A reprogrammer :

Sursis à statuer :